

LETTRE de M. DE GLANDEVÈS, Commandant la Marine à Toulon, à M. DE LA LUZERNE, Ministre de la Marine, en date du 12 Août 1790, envoyée par lui à l'Assemblée Nationale.

M.

Il est bien douloureux pour moi de n'avoir jamais à vous annoncer que des choses toujours plus affligeantes.

Vous vous rappellerez sans doute que j'ai eu l'honneur de vous informer que M. de Castellet, Chef d'Escadre & Directeur général de ce port, m'avoit écrit de Nice, qu'il désiroit retourner avec sûreté dans sa terre de Dardennes, qui est à une lieue de Toulon. A la réception de la lettre, je fus sur le champ à l'hôtel de la Commune pour la communiquer à la Municipalité, & je choisis à dessein pour m'y rendre, le moment où le Conseil étoit assemblé. Après la lecture de cette lettre, plusieurs Municipaux dirent qu'il n'y avoit jamais eu aucune imputation contre M. de Castellet. Il fut délibéré que la Commune écriroit à cet Officier pour

l'inviter à venir, & qu'elle écriroit en même temps aux Municipalités voiſines pour qu'on accordât à cet Officier une entière protection.

M. de Caſtellet arriva hier vers les neuf heures du matin ; j'envoyai ſur le champ prévenir la Municipalité de ſon arrivée, & prendre ſon heure, parce que cet Officier vouloit les remercier & prêter devant eux le ſerment civique : celle de onze heures nous fut donnée. Nous nous rendîmes à l'hôtel de la Commune, où, en préſence des Officiers municipaux & de grand nombre de Volontaires de la Garde nationale, M. de Caſtellet prêta le ſerment en mes mains, avec l'applaudiſſement des ſpectateurs.

Nous vînmes enſuite chez moi, & dès que les ouvriers furent entrés dans l'Arſenal, nous nous mîmes à table : à peine y étions-nous, que je fus averti que les ouvriers étoient ſortis de l'Arſenal en grand nombre, qu'ils en vouloient à M. de Caſtellet, & que la foule étoit devant la porte du Maire. Cet Officier ſortit ſur le champ de la ville, à pied, accompagné de deux Capitaines de la Garde nationale de Dardennes, & de deux Volontaires de celle de Toulon: ſe voyant pourſuivis, ils entrèrent dans une guinguette & firent cacher M. de Caſtellet dans un grenier, les deux Volontaires ſe tenant en bas de la maiſon autour d'une table où ils faiſoient ſemblant de dîner.

La bande de malfaiteurs arriva, fouilla toutes les maiſons qui entourent la guinguette, & malheureuſement M. de Caſtellet fut trouvé & traîné dans l'eſcalier. Dans cet inſtant, M. le Maire qui eſt la vertu même, & qui avoit paſſé chez

moi avec quelques Volontaires, mais malheureuſement en trop petit nombre, le joignit & le prit dans ſes bras; mais il en fut arraché, très-maltraité, au point qu'il s'évanouit. Cet Officier livré alors à ces forcenés, fut accablé, traîné dans le chemin, dans la pouſſière, où étant tombé ſans connoiſſance, après lui avoir volé tout ce qu'il avoit ſur lui, il alloit être pendu, lorſque deux Grenadiers du régiment de Barrois, paſſant par haſard & ſans armes, prirent M. de Caſtellet ſur leurs épaules, & parvinrent à le porter à l'hôpital de la Charité qui eſt hors de la ville. Dès que la Municipalité en fut inſtruite, elle nous fit demander des détachemens pour garder les portes de cet hôpital. J'envoyai ſur le champ des Chirurgiens pour panſer & ſoigner le mourant qui eſt criblé de bleſſures, dont pluſieurs à la tête. L'état de cet Officier eſt des plus dangereux; on ne peut pas encore eſpérer qu'il en revienne : j'aurai l'honneur de vous inſtruire demain de ſon état.

On m'a aſſuré que la Garde nationale a arrêté trois des coupables que l'on a mis aux priſons du Palais.

Dès que le Maire fut rentré dans la ville, il fit battre la générale, des patrouilles furent faites, & la tranquillité fut rétablie. Ce reſpectable homme qui fait tout ſon poſſible pour le bien, a ſi fort ſouffert hier, qu'il eſt dans ſon lit, ayant été ſaigné. Les perſonnes mal-intentionnées, & qui cherchent à perpétuer le déſordre, font courir le bruit parmi les ouvriers de l'Arſenal, que vous m'avez annoncé que vous ne pouviez me faire donner que très-peu de fonds, & qu'on ſeroit obligé de fermer l'Arſenal pendant trois

jours. La fermentation eſt ſi forte, que je ne puis prévoir à quel point ſe portera la licence autoriſée par l'impunité.

L'inſubordination eſt à ſon comble; toute perſonne chargée de quelques détails, eſt menacée dès qu'elle parle. D'après cet expoſé, permettez, M. que je vous demande ce que peut faire un Commandant ſans force, dont l'autorité eſt compromiſe à tous les inſtans, n'ayant ſous ſes ordres que des têtes exaltées, que le mot de liberté conduit juſqu'à commettre des atrocités.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE ROYALE.

M. DCC. XC.